

BILAN CLIMATIQUE ET HYDRIQUE A OUCQUES LA NOUVELLE

Périodes	Pluie (mm)	ETP (mm)	Maïs		Soja		Tournesol	
			ETR (mm)	Déficit cumulé ⁽¹⁾	ETR (mm)	Déficit cumulé ⁽¹⁾	ETR (mm)	Déficit cumulé ⁽¹⁾
Avril	43	43	9	5	7	4	4	3
Mai	27	107	44	37	55	48	38	32
Juin	57	136	97	85	121	106	99	87
01 ^{er} au 23 juillet	31*	99	105	86	98	79	95	78
Prévisions à 10 jours								
24 juillet au 02 août	-	32	38	125	31	110	30	108

Sources des données : Station du réseau de la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

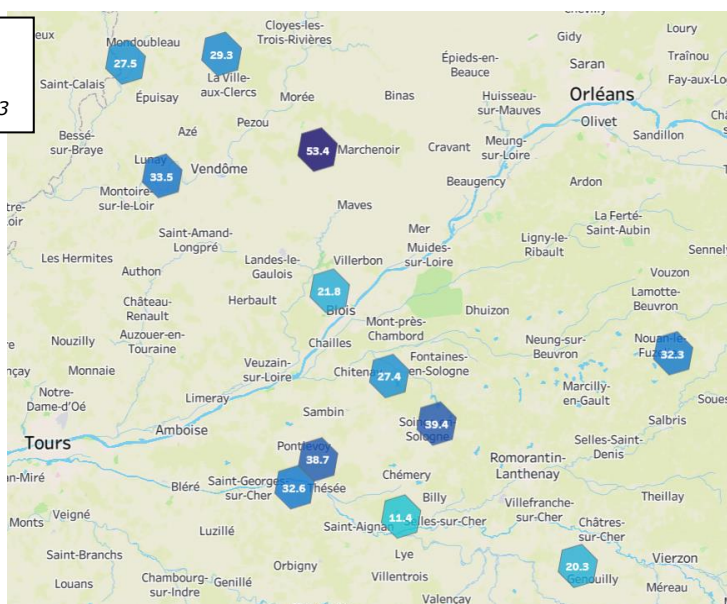
(1) La méthode de calcul du déficit cumulé a été modifiée : Somme des déficits journaliers = ETR-Pluies

Etat de la réserve utile (RU) des sols au 23 juillet

Sol / Culture	Superficiel RUmax = 75 mm RS = 25 mm		Moyen RUmax = 120 mm RS = 40 mm		Profond RUmax = 150 mm RS = 50 mm	
	RU au 23/07	Date d'irrigation conseillée	RU au 23/07	Date d'irrigation conseillée	RU au 23/07	Date d'irrigation conseillée
Maïs	51 mm 4 tours	16/06 - 04/07 - 15/07 - 22/07 - 30 juillet	66 mm 3 tours	07/07 - 15/07 - 23/07 - 31 juillet	76 mm 2 tours	13/07 - 23/07 - 01^{er} août
Soja	54 mm 5 tours	13/06 - 26/06 - 03/07 - 14/07 - 22/07 - 02 août	69 mm 4 tours	16/06 - 04/07 14/07 - 22/07 - 02 août	69 mm 3 tours	01/07 - 14/07 - 22/07 - 01^{er} août

La stratégie d'irrigation présentée ici est de maintenir le stock d'eau du sol supérieur à la réserve de survie (RS = 1/3 de la RUmax). Au 01^{er} avril la réserve utile est considérée comme entièrement rechargée.

Pluies des
Cher
juillet 2023



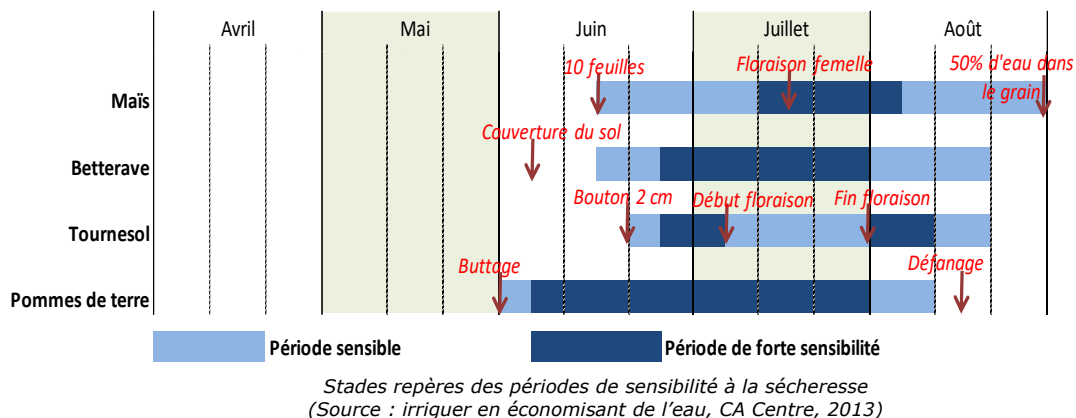
Les conseils sont établis à partir d'un bilan hydrique basé sur le secteur pluviométrique de Oucques la Nouvelle jusqu'au 30 juin.

**Pour le mois de juillet, les cumuls de pluies peuvent être très hétérogènes selon les secteurs, une moyenne de la pluviométrie est réalisée à l'échelle départementale.*

Prévisions météorologiques pour les 10 jours à venir : Le ciel sera globalement couvert. Des averses sont annoncées mardi et des pluies orageuses en fin de semaine. Les températures minimales seront comprises entre 13°C et 18°C, et températures maximales entre 21°C et 28°C.

CONSEIL IRRIGATION EN VOLUME LIMITE

- Raisonner le choix de la dose d'irrigation selon la capacité de rétention du sol. 1m³ d'eau gaspillé = 2 m³ d'eau perdus : Pour un surdosage de 10 mm, c'est 100 m³/ha perdus sur la parcelle mais aussi 100 m³/ha de perdus pour une autre parcelle !
- Pour valoriser au mieux l'eau disponible, les apports doivent être réservés à la période de forte



Rappel :

Les conseils suivants sont établis sur la base de 31 mm de pluie entre le 1^{er} et le 23 juillet (moyenne départementale).

Retarder ou avancer les dates d'irrigations conseillées ci-après d'1 jour par tranche de 3/4 mm de pluies en plus ou en moins sur vos parcelles.

CONSEILS SUR MAÏS, Stade moyen : floraison début floraison femelle à floraison femelle + 15 jours

- **En sols superficiels**, le 5^{ème} tour d'eau est à envisager autour du 30 juillet. Sans pluie un 6^{ème} passage sera à envisager après un délai de 7 jour soit vers le 6 août .
- **En sols moyens**, le 4^{ème} tour d'eau est à programmer autour du 31 juillet. Appliquer ensuite un délai de retour de 8-9 jours sans pluie.
- **En sols profonds**, un 3^{ème} passage est à envisager autour du 01^{er} août. Appliquer ensuite un délai de retour de 10-12 jours sans pluie entre 2 tours d'eau.
- **Volume limité sur maïs** : Une restriction modérée en début et fin de cycle occasionnent des pertes de rendement limitées. Les apports d'eau doivent être réservés à la période critique du maïs, soit 10 jours avant floraison femelle à 20 jours après. Autre solution : maintenir le nombre de passages indiqués mais modérer la dose appliquée (25 mm) pour gagner au final deux à trois passages d'eau sur la campagne.

CONSEILS SUR SOJA, Stade moyen : floraison à fin floraison

- Sans pluie, le rythme d'irrigation est similaire à celui du maïs, compter 7 jours entre 2 passages sur les sols superficiels, 8-10 jours pour les sols moyens et 10-12 jours sur sols profonds.
- Pour **tous les types de sol**, le prochain apport en eau est à prévoir **autour du 01^{er}/02 août**.

CONSEILS SUR TOURNESOL, Stade moyen : floraison à remplissage des grains

- **Source Terres Inovia** : Si la structure du sol n'entrave pas sa croissance racinaire, le tournesol est capable d'exploiter les horizons les plus profonds jusqu'à 2 m, et d'extraire la totalité de l'eau disponible, là où d'autres cultures ne peuvent extraire que les 2/3 de la réserve utile.



Ici, l'irrigation est déclenchée quand la réserve atteint 1/6 de la RUmax.

- **En sols superficiels à moyens**, réaliser 1 à 3 passages à partir de fin floraison pour le remplissage des grains avec un délai entre les passages de 10 jours sans pluie. .
- En sols profonds réaliser 1 passage fin floraison pour le remplissage des grains,
- Ne plus irriguer à partir du 10-15 août pour ne pas retarder la maturité.

CONSEILS SUR SORGHO ET MILLET

- La période de forte sensibilité au stress hydrique du sorgho et du millet se situe entre le stade gonflement jusqu'à la floraison.
- **Finaliser une éventuelle irrigation**, ne pas irriguer en août après la floraison au risque de faire reverdir la végétation et de décaler la maturité.

Sarah BELLALOU (Conseillère agroenvironnement – eau)
Mail : sarah.bellalou@loir-et-cher.chambagri.fr
Tel : 02 54 55 20 07

Frédéric CADOUX (Conseiller spécialisé grandes cultures)
Mail : frederic.cadoux@loir-et-cher.chambagri.fr
Tel : 02 54 23 11 25



SITUATION HYDROLOGIQUE

Un [arrêté préfectoral](#) a été pris le 06 juillet 2023 ; constatant le franchissement des seuils et les restrictions suivantes :

HORS NAPPE DE BEAUCE

Débit Seuil (l/s)		Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
Zones concernées		Beuvron Cher Sauldre	Loir amont Loir aval Fouzon	Braye Brenne Affluents Loire aval Cosson	Affluents Loire amont Cisse amont Masse
Mesures	Pour les prélèvements en eau superficielle	Pas de restriction	Réduction de 20% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Réduction de 50% du débit autorisé à la quinzaine et tenue d'un registre hebdomadaire.	Interdiction totale, sauf exceptions
	Pour les prélèvements en eau souterraine	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction	Interdiction de 12h à 19h tous les jours

Plus d'informations [ici](#) pour connaître les dérogations et si votre commune appartient à la zone d'alerte accéder à la [carte interactive](#).

SUR LA NAPPE DE BEAUCE

Débit Seuil (l/s)	Alerte
Zones concernées	Beauce Blésoise – Expérimentations 2023
Mesures	Interdiction de 12h à 19h tous les jours (soit 49h d'arrêt par semaine)
Exceptions :	Aucune restriction pour les cultures maraîchères

Pas de restrictions sur la nappe de Beauce Centrale.

SUR LES PRELEVEMENTS DIRECT EN LOIRE : Pas de restriction en cours.



▲ **A savoir** : Chaque semaine, les services de la DDT font un état des débits des cours d'eau le mardi sur les 3 derniers jours. Sur la base de ces éléments, le préfet de Loir et Cher prend une décision et signe un arrêté communiqué le vendredi.

Le tableau ci-dessous rapporte les débits moyens journaliers (l/s) des 3 derniers jours, sur les 15 zones d'alerte définies dans [l'Arrêté Cadre Sécheresse Départemental en Loir-et-Cher hors périmètre de l'Organisme Unique \(Nappe de Beauce\) signé le 21 avril 2022](#).

Zone d'alerte	Station hydrométrique	Débit moyen journalier en l/s			Débit Seuil (l/s)		
		14/07	15/07	16/07	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Les Mauves	La Mauve de Détourbe à Meung-sur-Loire	404	419	441	500	450	340
Affluents Loire amont	L'Ardoux à Lailly-en-Val	ND*	ND*	ND*	50	35	20
Affluents Loire aval	La Cisse à Nazelles-Négron	303	264	323	600	480	360
La Brenne	La Brenne à Villedômer	231	228	235	330	300	210
L'Aigre	L'Aigre à Romilly-sur-Aigre	244	273	330	250	190	140
Loir amont	Le Loir à Villavard	2756	2793	2672	3000	2500	2000
La Bray	La Bray à Valennes	280	275	285	350	300	250
Loir aval	Le Loir à Durtal	2756	2793	2672	5500	4500	4000
La Cisse amont	La Cisse à Coulanges	221	218	221	400	290	250
Le Cosson	Le Cosson à Chailles	216	206	202	450	360	270
La Masse	La Brenne à Villedômer	231	228	235	330	300	240
Le Cher	Le Cher à Selles-sur-Cher	6800	6147	6044	7000	6250	5500
Le Fouzon	Le Fouzon à Meunses	523	468	417	700	600	490
Le Beuvron	Le Beuvron à Montrieux en Sologne	132	122	123	125	110	95
La Sauldre	La Sauldre à Pruniers en Sologne	1247	1171	1173	1500	1300	1250

* Non Disponible

Les données des stations de mesures hydrométriques : <https://hydro.eaufrance.fr/>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau pris en France est consultable sur le site Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> et sur le site de la Préfecture : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites>

L'ensemble des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau en Loir-et-Cher pour l'usage agricole est consultable sur le site de la Chambre d'agriculture : [Arrêtés sécheresse - Chambres d'agriculture](#)

